

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022 A 20H30**

*Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire*

**À l'ouverture de la séance sont présents** : LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHÉ Sébastien, MONIER Christian, BOUILLÉ Laurence, BRAUN Cédric, GASCHY Christophe, VUADELLE Anne-Sophie, SCHWOERTZIG Sabrina, ZUMSTEEG Vivien.

**ABSENTS EXCUSES** : HEINRICH Rachel, (procurations Agnès ROHR)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : SCHWOERTZIG Sabrina

**060. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 10/11/2022.

**061. DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le vote du budget primitif 2022, un 3ème adjoint a été élu. Il convient donc de procéder à des ajustements de crédits pour honorer les indemnités des élus.

Ajustement : 648,02 € → **arrondi à 700 €**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE 10/10**

**062. DEMANDE D'ADRESSE POSTALE : GUSTAVE MULLER**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'une demande de la part de Gustave Muller. En effet, afin de procéder à l'installation de la fibre sur site, il convient de lui attribuer une adresse postale.

Après délibération le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer **l'adresse n°1 Lieu-Dit FUCHSWINCKEL au site de Gustave Muller,**

AUTORISE le maire à entreprendre les démarches nécessaires à la déclaration de cette nouvelle adresse postale.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE 11/11**

### **063. CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Mise en place d'un Contrat Emploi Compétences (CEC) pour bénéficier d'aides financières de l'Etat et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Il s'agit d'un contrat de travail de 20 à 35h hebdomadaires, avec aide financière d'une durée de 6 à 12 mois (renouvelable une fois) dans le cadre de la signature d'un CDD.

La prise en charge s'élève à 80% du SMIC brut soit 766,92€/mois pour les 20 premières heures.

L'employeur s'engage à signer un contrat de travail avec le salarié, signer une convention individuelle, désigner un tuteur interne (voir pour désigner maire ou adjoint), mettre en place des actions d'accompagnement et de formation de développement des compétences.

Des renseignements complémentaires sont en cours.

### **064. RECUPERATION DE CHARGES**

**Schwobsheim :**

FOURNITURES SCOLAIRES année 2021/2022 : 744,14 €

TRANSPORT SCOLAIRE année 2021/2022 : 1 212,50 €

ASTEM : 9 290,14 €

**VOTE : 9 POUR ET 2 ABSTENTIONS**

### **065. DIVERS ET INFORMATIONS**

a. Conférence des Maires 07/12/2022 : PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

La commune devra prochainement se prononcer sur sa mise en place.

b. Réunion éclairage : Réunion prévus en Janvier 2023 avec la CRM pour plus d'information sur les différentes possibilités. Mr Carabin viendra nous donner une explication du nouveau protocole « INTRACTING ».

c. Fêtes des aînés actés pour le 15 Janvier 2023.

d. Date bilan fête de Noël à proposer

e. Arbre de naissance à planter

f. Site internet de Boesenbiesen

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
La séance est levée à 23heures 00 minutes.

***Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Boesenbiesen, le 15/12/2022  
Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER***

